

## Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 16 janvier 2023

### Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent en visio	Monsieur Pierre LEROY	<i>Excusé</i>
Monsieur Christian BLANC	Présent en visio	Monsieur Mathieu GICQUEL	<i>Excusé</i>
Monsieur Eric PEYTHIEU	Présent en visio	Monsieur Richard NUSSBAUM	<i>Excusé</i>
Madame Gaëlle MOREAU	<i>Absente</i>	Madame Alice PRUD'HOMME	<i>Absente</i>
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	<i>Absent</i>	Monsieur Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Monsieur François PHILIP	<i>Absent</i>	Monsieur Eric LIONS	<i>Absent</i>
Monsieur Hervé BUISSON	<i>Excusé</i>	Monsieur Nicolas BUSCA	<i>Excusé</i>
Monsieur Antoine DIEUDONNE	Présent en visio	Monsieur Vincent BONNARDEL	<i>Excusé</i>
Madame Myriam JAMAL	<i>Absente</i>	Monsieur Bernard ZANEBONI	<i>Absent</i>

**Publics 4 / 9 voix délibérantes**

### Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	<i>Excusé</i>	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Présent en visio
Monsieur Joël PRUVOT	Présent en visio	Monsieur Luc MARCHELLO	<i>Excusé</i>
Madame Miren KERBRAT	Présente en visio	Madame Muriel SANCHEZ	<i>Excusée</i>
Monsieur Roland QUEINEC	Présent en visio	Monsieur Michel ROUSSEAU	<i>Excusé</i>
Madame Aurélie FRILET	<i>Excusée</i>	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	<i>Excusé</i>
Monsieur Xavier DUMOULIN	<i>Absent</i>	Monsieur Jonathan MOUNAL	<i>Absent</i>
Monsieur Olivier ANTOYE	<i>Excusé</i>	Monsieur Paul FAUGERAS	Présent en visio
Monsieur Samuel LAVERGNE	<i>Absent</i>	Madame Dominique BAYARD	<i>Excusée</i>
Madame Claire ANDRES	<i>Absente</i>	Monsieur Eric RANDU	<i>Absent</i>
Monsieur Claude DESCOMBES	Présent en visio	Monsieur Nassire HADJOUT	<i>Excusé</i>

**Privés 6 / 10 voix délibérantes**

**Participant à la réunion :** Caroline MACLE, Marie COULET GAL Pays du Grand Briançonnais, Daphné KHALIFA, Directrice et Emmanuelle RAVAUX, secrétaire assistante du PETR et Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.  
**Personne excusées :** Agnès ROSSI, Conseillère régionale

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

**Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10**

**Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 10**

**Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5**

**Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 6**

En date du 16 janvier 2023, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu en visio-conférence. Monsieur Cyrille Drujon d'Astros Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 17h00.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé.

---

### **Ordre du jour :**

#### **1/ Présentation d'un nouveau projet pour avis d'opportunité**

- FA8 : Créer une offre touristique endogène autour de la biodiversité, de l'environnement montagnard et du développement durable en lien avec les acteurs locaux et sur les ailes de saison, porté par l'association de l'Office de Tourisme du Pays des Ecrins

#### **2/ Projets présentés pour programmation et sélection**

- FA6 : 3B récupération, porté par Jean-Michel Tardy, 3B Charpente
- FA6 : Atelier de production en préfabrication de murs bas carbone pour la filière du bâtiment, porté par la Scop EcoBati
- FA6 : Intégration d'un service d'impression textile à Briançon, porté par The Masherbrum Company sas

#### **3/ Informations diverses**

---

#### **1/ Projet pour avis d'opportunité**

Documents mis à disposition :

Sur la page internet dédiée aux membres du comité sont téléchargeables les fiches projet, les fiches action auxquels les projets doivent répondre.

Dans le support de présentation en séance, sont rappelés avant l'audition des porteurs de projets les deux critères obligatoires d'opportunité : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

**Créer une offre touristique endogène autour de la biodiversité, de l'environnement montagnard et du développement durable en lien avec les acteurs locaux et sur les ailes de saison**

*Association de l'Office de Tourisme du Pays des Ecrins*

FICHE ACTION 8

Constat :

L'OTPE sera le premier office de tourisme labellisé « Esprit Parc » : il s'agit d'aller plus loin dans la démarche, apporter plus que les différentes prestations en place mais aussi sensibiliser les visiteurs aux problématiques du développement durable. Les acteurs locaux doivent être davantage impliqués sur ces thématiques.

Objectifs :

- Cultiver les valeurs fédératrices, différenciantes et le lien au territoire
- Générer du lien entre les acteurs des différentes vallées
- Faire des habitants les meilleurs ambassadeurs des richesses de leur territoire
- Valoriser les ressources locales du territoire

Actions :

1. Former et informer les acteurs du tourisme et prestataires sur la biodiversité, l'environnement montagnard et les voies de transition du développement durable.
2. Promouvoir et commercialiser une offre touristique valorisant le contenu de ces formations.
3. Proposer des animations pour sensibiliser les touristes à ces thématiques et valorisant les potentialités naturelles locales.
4. Obtenir la certification « Esprit Parc » pour l'OTC (première nationale)
5. Générer du lien entre les acteurs des filières de sports de pleine nature, office de tourisme et les acteurs culturels du territoire du Pays des Ecrins.
6. Fédérer les producteurs locaux, en les associant à la dynamique touristique et valoriser le « fait en pays des Ecrins ».

Dépenses envisagées :

Coût total du projet : 120 016 € TTC		Détails
Frais salariaux	56 516 €	35% ETP Service animation OTC ; 25% ETP Chargé de développement local/com OTC ; 25% ETP référent développement durable OTC ; 10% ETP Direction ; 20% ETP service administratif et comptable
Frais de déplacement, restauration, hébergement	1 000 €	Formation des acteurs du tourisme et prestataires - formations dispensées en interne par le PNE
Prestations de services, études, accompagnement	35 000 €	Animations valorisant les potentialités naturelles locales : 20 000 € Événements nature et culture impliquant la population locale sur les ailes de saison : Événement hiver : 5000 € + Événement printemps : 10 000 €
Prestation en communication et création d'outils	23 500 €	Catalogue virtuel : création & conception le contenu des formations : 1 000 € Photos, vidéos et campagne promotionnelle web et RS, accueil presse : 10 000 € Valorisation des productions locales Supports de communication : 3 000 € Vitrines : 1500 € ; Création et promotion de marque : 8000 €
Frais de réception	1 000 €	Frais formation PNE
Certification et dépôts de brevet	3 000 €	Certification OTC Esprit Parc Formation : PM Support de sensibilisation : 3000 €



### **Questions/Réponses avec le porteur :**

Une question est soulevée sur la distinction entre tourisme endogène ou tourisme de saison : est-ce qu'on ne mélange pas deux objectifs différents ?

Le porteur précise qu'en terme de fréquentation, on a beaucoup de public dit « excursionniste » qui sont des locaux du département venant à la journée, c'est plutôt ce public qui est visé ainsi que les habitants les accueillant.

Il est ensuite demandé si des actions de valorisation du patrimoine local sont prévues dans le projet. Le porteur précise qu'un travail a été initié cet été, avec des guides et des artistes locaux, des guides conférenciers sur le thème de la valorisation du patrimoine local qui a bien été apprécié. Ce concept est à amplifier. Des actions sont prévues pour valoriser les potentialités locales telles que des balades contées théâtralisées, la vulgarisation du patrimoine naturel et culturel local auprès du grand public.

Concernant la création d'une marque, il est demandé s'il n'y aura pas de concurrence avec « Esprit Parc » ou une autre marque comme « Hautes Alpes Naturellement », comment les coordonner et être efficacement visible. La marque « Esprit Parc », est nationale, elle contient des valeurs environnementales particulières, qui ne se focalisent pas uniquement sur les produits locaux. La question à laquelle l'OTPE voudrait répondre est comment faire pour que nos produits véhiculent l'image du territoire du Pays des Ecrins ? Comment montrer plus de visibilité aux visiteurs comme aux locaux. Le but n'est pas forcément de créer une marque mais de trouver une façon de diffuser l'image du territoire, sans superposition avec les autres marques et démarches existantes.

La Région précise l'existence d'autres initiatives telle que la « Destination infrarégionale Parc national des Ecrins », voir la création d'une marque Parc des Ecrins, qui risque de créer en cas de nouvelle marque de la confusion entre Pays des Ecrins, Parc des Ecrins, ... Il est demandé si une estampille « Fait en Pays des Ecrins » par exemple suffirait, juste pour indiquer la géographie sans la définition de cahier des charges, critères demandés pour avoir une marque.

Les producteurs, les principaux concernés, seront approchés pour recueillir leurs perceptions et besoins, afin d'engager ce qui sera le plus judicieux pour faire cette promotion. Au même titre que pour les formations, l'OTPE travaillera en partenariat avec le PNE, mais sollicitera aussi le département. Il sera important de mettre en présence les différents acteurs pour comprendre quelle sera la meilleure coexistence.

### **Débat et vote :**

Il faut être vigilant quant au vocabulaire employé et s'assurer que l'on cible bien les publics du tourisme endogène. Il manque le lien avec les guides, les accompagnateurs, les hôteliers, les prestataires de services qui propose déjà des options. L'objectif visé tant pour les prestataires et que pour les touristes locaux semble difficile à définir.

Des interrogations persistent sur la création de la marque ou d'une estampille, comment vérifier le « fait en Ecrins », qui anime le dispositif, les acteurs doivent-ils être adhérents pour avoir la marque (et aussi accéder aux formations) ?

Dans le Queyras, le Parc régional a sa marque « valeur parc » avec un cahier des charges précis à respecter. C'est un travail conséquent.

<b>Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :</b>	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	10 ( <i>en visio</i> )
Avis défavorable	2
Avis favorable sous réserve	6
Avis favorable	2

**Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable sous réserve***

Pour lever la réserve, le porteur doit fournir une note explicative précisant la démarche et répondant aux points suivants :

- Pouvez-vous préciser les bénéficiaires et les cibles du projet et quels sont les moyens pour étendre la période de fréquentation ? Est-ce qu'il faut être adhérent à l'OT pour bénéficier de ce projet ?
- Comment souhaitez-vous sensibiliser les acteurs locaux pour participer au projet ?
- Pouvez-vous mieux définir le projet de « marque » pour éviter des doublons ?
- Quels seront les moyens mis sur la formation ?

Il pourra solliciter les structures partenaires tels que le PNE et les chambres consulaires pour appuyer ses propos.

**Position de la Région : Favorable sous réserve**

Le projet s'inscrit bien dans les fondamentaux LEADER mais l'avis reste réservé par rapport à la création de marque ou démarche qui porterait à confusion avec d'autres initiatives déjà engagées.

## 2/ Projets présentés pour programmation et sélection

**3B récupération**  
**Jean-Michel Tardy, 3B Charpente**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 16 mai 2022.  
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 36/40, il est classé au rang 2 de son lot.  
La participation financière de la Région a été votée le 16 décembre 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipements et matériels	13 481.40 €	13 481.40 €
Frais salariaux	102 323.29 €	102 323.29 €
Coûts indirects	15 348.49 €	15 348.49 €
Prestations de services	963 €	963 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>132 116.18 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>132 116.18 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	86.17 %
Montant aide publique	113 848.97 €
Financier	Montant
Région SUD	45 539.59 €
<b>FEADER</b>	<b>68 309.38 €</b>
Autofinancement	18 267.21 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10 ( <i>en visio</i> )
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 68 309.38 € de FEADER**

**Création Atelier de production en préfabrication de murs bas carbone pour la filière du bâtiment  
Scop EcoBati**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 16 mai 2022  
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 38/40, il est classé au rang 1 de son lot.  
La participation financière de la Région a été votée le 16 décembre 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipements et matériels	16 210 €	9 264.15 €
Frais salariaux	93 032.04 €	53 168.61 €
Coûts indirects	13 954.81 €	7 975.29 €
Aménagement et travaux	123 386.40 €	70 516.39 €
Prestations de services	6 000 €	3 429.05 €
Location	9 880 €	5 646.51 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>262 463.25 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>150 000,00 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	135 000 €
Financier	Montant
Région SUD	54 000 €
<b>FEADER</b>	<b>81 000 €</b>
Autofinancement	127 463.25 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10 ( <i>en visio</i> )
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 81 000 € de FEADER**

**Intégration d'un service d'impression textile à Briançon**  
**The Masherbrum Company sas**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 16 mai 2022.  
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 31/40, il est classé au rang 3 de son lot.  
 La participation financière de la Région a été votée le 16 décembre 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipements et matériels	7 125.62 €	7 030.61
Frais salariaux	77 487.47 €	77 487.47
Coûts indirects	11 623.12 €	11 623.12
Frais de déplacement	4 171.20 €	4 164.00
Location	21 363.60 €	0
<b>Coût total du projet</b>	<b>121 771.01 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>100 305.20 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	20 %
Montant aide publique	20 061.02 €
Financier	Montant
Région SUD	8 024.41 €
<b>FEADER</b>	<b>12 036.61 €</b>
Autofinancement	101 709.99 €

Le porteur du projet a indiqué ce jour par mail, lundi 16 janvier, qu'il renonce à la subvention, abandonnant son projet.

Le dossier n'est pas sélectionné, le FEADER n'est pas programmé.

Le Président soumet ce dossier au vote du comité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10 ( <i>en visio</i> )
Avis défavorable	10
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	0

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis défavorable pour sélection du dossier et programmation du FEADER**



### 3/ Informations diverses

La date du prochain comité est fixée au lundi 3 avril 2023 à 17h00.

Il n'y aura pas d'ouverture de nouvel appel à projet ce début d'année puisqu'il n'y a plus de fonds mobilisables actuellement. Un point sur les reliquats et potentiel sous réalisations sera fait lors de la prochaine réunion.

En cas d'OT, nous devons attendre de voir s'il y a des reliquats. Nous pourrions faire un point sur la maquette financière au prochain comité.

Dossier Cantine de La Grave : le projet n'a pas obtenu la note minimale pour la sélection.

Info candidature 2023-2027 déposée : l'audition de notre GAL est prévue le 09/02/2023 à Dignes les Bains. Le dossier est consultable sur le site internet.

Bilan 2014-2020 : un circuit de visites des bénéficiaires LEADER et de présentation des projets soutenus sera proposé en « bus tour » aux membres du comité. Il aura lieu au mois de juin.

Fixer date prochain comité.

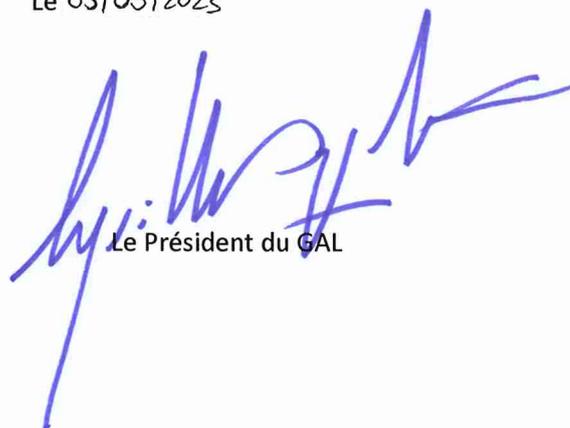
Info sur le projet LA CANTINE LA GRAVE

Info candidature 23-27 envoyée et consultable sur le site internet – oral le 9 février à 16H30

Journée visites de projets LEADER - Stagiaire sur com évaluation

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 17h55. Un compte rendu est édité.

Le 03/03/2023



Le Président du GAL